

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/019

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 08 MARS 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 15 : ACQUISITION DE TERRAINS DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES FAUVETTES

M. Hervé STARCK, technicien principal, expose à l'assemblée :

« Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Fauvettes, il s'avère opportun d'acquérir une bande de terrain située le long de la voirie actuelle, devant les habitations des numéros pairs du bas de la rue. Cette acquisition permet de traiter les délaissés et de s'affranchir de la construction d'un mur de soutènement sur la partie gauche de la rue si la chaussée devait rester sur le domaine public actuel.

Pour ce faire, les riverains concernés ont été contactés par la commune et il leur a été proposé la somme de 21 € par m² pour l'acquisition des parcelles (montant identique aux délaissés acquis par la commune lors de l'aménagement de différentes rues, comme la rue des Alouettes).

Les propriétaires concernés ont donné leur accord et ont autorisé la commune à réaliser les travaux de voirie préalablement à l'établissement de l'acte de vente chez le notaire.

Ces engagements ont été matérialisés par des promesses de vente signées par l'ensemble des propriétaires concernés suivant détail ci-après :

PROPRIETAIRES	Adresse	Numéro cadastral de la parcelle actuelle	Contenance globale de la parcelle	Surface APPROXIMATIVE à acheter par la commune	Montant APPROXIMATIF de l'acquisition par la commune	Observations
MME DREDEMY Emilienne Jacqueline (RAPP) M. RAPP Cyrille Joseph M. RAPP Raymond Eugène Paul	28 rue des Alouettes	Parcelle 227 section 75	1666 m ²	4 m ²	84,00 €	
		Parcelle 102 Section 75	1314 m ²	1 m ²	21,00 €	
		Parcelle 103 Section 75	2022 m ²	20 m ²	420,00 €	
Mme BURING Marie Madelaine (usu)	8 rue des Fauvettes	Parcelle 104 Section 75	1098 m ²	21 m ²	441,00 €	

Mme PHILIPPE Evelyne		Parcelle 105 Section 75	1660 m2	25 m2	525,00 €	
Mme PHILIPPE Maryline		Parcelle 106 Section 75	683 m2	10 m2	210,00 €	
Mme PHILIPPE Sabine		Parcelle 107 Section 75	1169 m2	15 m2	315,00 €	
Mme KAPPEL Véronique	6 rue des Fauvettes	Parcelle 108 Section 75	639 m2	7 m2	147,00 €	
M. NANU Serge		Parcelle 109 Section 75	2273 m2	16 m2	336,00 €	
M GIANNESINI Sebastien François Rene	1 rue des Hirondelle s	Parcelle 245 Section 75	183 m2	6 m2	126,00 €	Enlèvement de l'ensemble des sapins à la charge de la commune
MME DEMOULIN Sandrine GIANNESINI SANDRINE		Parcelle 248 Section 75	872 m2	3 m2	63,00 €	
Total :				128 m2	2688,00 €	

La surface exacte des parcelles à acquérir sera déterminée après réalisation des procès-verbaux d'arpentage par un géomètre expert. »

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Hervé STARCK, technicien principal et de Mme Pénélope HEYMES, conseillère municipale,
 Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide d'acquérir les parcelles nécessaires à l'aménagement de la rue des Fauvettes au prix de 21 € par mètre carré, comme indiqué ci-avant,
- autorise M. le maire à signer les documents d'arpentage nécessaires et de prendre en charge les frais,
- autorise M. le maire à signer les promesses de vente comme indiqué ci-avant,
- autorise M. le maire à signer les actes notariés d'acquisition qui suivront et de prendre en charge les frais d'acte et d'abornement.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 14 mars 2022

Pour extrait conforme,
 Sarralbe, le 14 mars 2022
 Le Maire,
 Pierre-Jean DIDOT